



Nations Unies
Commission économique pour l'Afrique

Aide-mémoire

**Réunion du groupe spécial d'experts sur les mesures propices
à la réalisation d'une économie verte inclusive en Afrique**

**23 et 24 septembre 2014
Centre de conférences des Nations Unies
Addis-Abeba**

**Section de l'économie verte et des ressources naturelles
Division des initiatives spéciales**

1. Contexte et introduction

Le concept d'« économie verte inclusive » suscite de plus en plus d'intérêt dans les pays en développement, ouvrant des possibilités, mais présentant aussi des défis. Pour l'Afrique, la transition vers une économie verte inclusive constitue une nouvelle solution pour relever les défis en matière de développement propres au continent, à savoir la fragilité structurelle, les taux de pauvreté et de chômage qui restent élevés, la dégradation de l'environnement, la vulnérabilité aux effets du changement climatique et la croissance rapide de la population. L'économie verte inclusive offre également une option crédible pour parvenir au développement durable et à l'élimination de la pauvreté en Afrique, à condition que l'on mette l'accent sur les secteurs clefs qui auront le plus d'impact sur les problèmes d'ordre environnemental et social.

Les possibilités que peut offrir l'économie verte en appui à la transformation structurelle de l'Afrique et à la croissance économique résident dans l'énorme richesse en ressources naturelles du continent, qui sont par ailleurs la base de la croissance économique pour la plupart des pays africains. Toutefois, en raison du caractère non inclusif de la croissance économique, des problèmes sectoriels spécifiques, tels que l'insuffisance des infrastructures et la faiblesse du capital humain, continueront d'être les principaux défis de la transformation du continent¹.

Lors de la période préparatoire et au cours de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, tenue à Rio de Janeiro (Brésil) du 20 au 22 juin 2012, les pays africains avaient insisté sur l'importance pour le continent de bien comprendre les implications du paradigme de l'économie verte. Ils avaient souligné la nécessité de bien planifier la transition d'une manière qui réduise au minimum les effets négatifs potentiels à terme sur certains groupes ou secteurs. Ils ont également appelé au renforcement des capacités des pays pour la formulation et la coordination des politiques stratégiques relatives à l'économie verte de façon à assurer la cohérence avec les plans nationaux de développement qui ont un lien avec les objectifs économiques, sociaux et environnementaux. À cet égard, pour favoriser l'adoption du concept de l'économie verte inclusive, il faudra entreprendre plusieurs actions interdépendantes.

Premièrement, il faudra intégrer le processus de transition dans les plans de développement à long terme qui ont des répercussions fondamentales sur la réalisation du développement durable. Les pays en développement devraient, par conséquent, formuler des plans et stratégies de croissance verte nationaux et intégrer l'économie verte dans les cadres nationaux de développement. Deuxièmement, la transition vers l'économie verte devrait être appuyée par une évaluation des coûts et avantages. À cet égard, une évaluation approfondie devrait être menée afin de déterminer les besoins des pays en développement au cours du processus de transition.

Il faut aussi procéder à des évaluations nationales pour cerner les possibilités offertes par la croissance verte à partir de la vaste gamme de ressources renouvelables et non renouvelables des pays africains². Cela dit, la majorité des pays en développement, en particulier ceux d'Afrique subsaharienne, ont des capacités techniques et financières limitées pour entreprendre la transition vers une économie verte à une échelle susceptible d'induire des conséquences économiques, environnementales et sociales importantes. En conformité avec les conclusions de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable concernant l'économie verte, les pays africains doivent être soutenus par des moyens appropriés de mise en œuvre qui tiennent compte du niveau

¹ Nations Unies, Commission économique pour l'Afrique, "Bridging the means of implementation gap; key issues for Africa", mai 2012. Disponible à : <http://www.uncsd2012.org/content/documents/Bridging%20the%20means%20of%20implementation%20gap%20Key%20issues%20for%20Africa.pdf>.

² Organisation de coopération et de développement économiques, "Green growth and developing countries: a summary for policy makers", juin 2012. Disponible à l'adresse: <http://www.oecd.org/greengrowth/green-development/50526354.pdf>.

de développement de la région. Ces besoins se situent à plusieurs niveaux, notamment celui de la planification, où il convient d'élaborer des politiques et des stratégies et de procéder à des évaluations pour déterminer les besoins³.

Pour accélérer la transition vers une économie verte inclusive en Afrique, les engagements des pays en ce sens doivent aller de pair avec les catalyseurs de la transition, notamment les moyens de mise en œuvre. S'il est vrai que la transition vers une économie verte inclusive sera fonction du niveau de développement de chaque pays, les types d'approche adoptés, notamment par secteur, par étape ou à l'échelle de l'ensemble de l'économie, doivent être accompagnés de mesures conséquentes. Cela passe par la quantification des investissements qui promeuvent l'exploitation durable des ressources naturelles et par la même occasion posent des jalons, par exemple, pour la diversification économique, l'industrialisation, l'innovation et le développement technologique, la réorientation des institutions et des politiques fondées sur des données factuelles, et le comblement du déficit de financement qui entrave l'investissement vert.

Pour opérer une transition rapide mais contrôlée vers une économie verte inclusive, les conditions suivantes devraient être remplies: a) financement adéquat du processus, y compris la mobilisation des investissements intérieurs et internationaux destinés aux secteurs verts; b) mise en place d'institutions et de politiques de soutien, notamment des instruments budgétaires et monétaires qui favorisent une croissance fondée sur une utilisation efficiente des ressources et résiliente aux changements climatiques et de nature à créer et à maintenir des emplois décents; c) un environnement qui stimule l'innovation et l'adoption de technologies vertes qui n'excluent aucun groupe social; d) le renforcement du rôle du secteur privé, notamment par la mise en place de nouvelles mesures d'incitation, le renforcement de l'infrastructure de marché et des mécanismes fondés sur le marché, la réorientation de l'investissement public et l'élargissement de l'accès pour les produits verts en provenance de l'Afrique, et e) le renforcement des capacités à tous les niveaux pour mettre en œuvre des politiques et stratégies d'économie verte inclusive^{4,5}.

En outre, les pays en développement devraient être également soutenus dans les efforts visant à améliorer leur compétitivité sur le marché mondial, en fonction de leurs richesses en ressources. Dans ce contexte, l'intégration économique et le renforcement des capacités et des institutions s'avèrent essentiels pour la transition vers une économie verte inclusive. Dans le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable intitulé « L'avenir que nous voulons », les chefs d'État et de gouvernement et représentants de haut niveau ont réaffirmé le caractère indispensable des moyens de mise en œuvre définis dans Action 21, le Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21, le Plan de mise en œuvre de Johannesburg, le Consensus de Monterrey et la Déclaration de Doha sur le financement du développement. Ils ont également souligné la nécessité d'un financement adéquat, du transfert et de la mise au point de technologies, du renforcement des capacités, d'un système commercial réglementé afin de promouvoir le développement durable, et invité les commissions régionales des Nations Unies, les autres institutions et organismes du système des Nations ainsi que les organisations intergouvernementales et régionales compétentes à appuyer les pays en développement, à leur demande, en mettre en œuvre le développement durable, y compris par des

³ Programme des Nations Unies pour l'environnement, "Modelling global green investment scenarios: supporting the transition to a global green economy", version 02.22.2011. Disponible à l'adresse http://www.unep.org/greeneconomy/Portals/88/documents/ger/13.0_Modelling.pdf.

⁴ Programme des Nations Unies pour l'environnement, "Towards a green economy: pathways to sustainable development and poverty eradication", version 02.22.2011. Disponible à l'adresse: http://www.unep.org/greeneconomy/Portals/88/documents/ger/ger_final_dec_2011/Green%20EconomyReport_Final_Dec2011.pdf.

⁵ Banque asiatique de développement et al., "Building an inclusive green economy for all: opportunities and challenges for overcoming poverty and inequality". Poverty-Environment Partnership Joint Agency Paper, 2012. Disponible à l'adresse: http://www.unep.org/pdf/PEP_Paper-Final_2.pdf.

politiques d'économie verte dans le contexte du développement durable et de l'élimination de la pauvreté⁶.

C'est dans ce contexte que la Commission économique pour l'Afrique (CEA) a commandé une étude sur les mesures propices à la réalisation d'une économie verte inclusive en Afrique, dans l'optique d'explorer les possibilités et les défis et de proposer des solutions de nature à faire mieux comprendre les mesures propices à prendre pour la transition vers une économie verte en Afrique. En particulier, l'étude couvre les aspects suivants: a) une analyse des implications de la transition vers une économie verte inclusive pour l'Afrique; b) un examen critique des défis et possibilités de la transformation verte inclusive en Afrique, suivi d'un aperçu des pratiques optimales et des enseignements; c) le recensement et l'analyse des principaux domaines d'intervention et des catalyseurs requis pour assurer une transition sans heurt, et d) des recommandations concrètes sur la base des constatations.

La Commission organise une réunion de groupe spéciale d'experts pour examiner le projet de rapport de l'étude et envisager des mesures susceptibles de faciliter la transition vers une économie verte inclusive en Afrique.

2. Objectifs de la réunion du groupe d'experts

L'objectif général de la réunion du groupe d'experts est d'offrir aux experts un cadre pour examiner et améliorer le projet de rapport. Les objectifs spécifiques de la réunion se déclinent comme suit:

a) Examiner le projet de rapport afin de déceler les insuffisances, apporter des contributions en tant qu'experts et proposer des révisions dont il faudra tenir compte pour mettre la dernière main à chacun des chapitres;

b) Recenser les principaux domaines d'intervention et les catalyseurs, y compris les moyens de mise en œuvre requis pour assurer une transition sans heurt vers une économie verte inclusive en Afrique.

3. Structure

La réunion se déroulera comme suit:

a) Séance d'ouverture

Au cours de cette séance, les organisateurs et les partenaires feront des déclarations d'ouverture, suivies de la présentation des objectifs de la réunion qui mettra en exergue le contexte et la justification de l'étude.

b) Première séance plénière: présentation du rapport

Les organisateurs procéderont à la présentation des principaux chapitres du rapport qui ont pour titres: Implications de la transition vers une économie verte inclusive pour l'Afrique; Institutions et politiques pour une économie verte inclusive; Instruments économiques pour une économie verte inclusive; Mise au point et transfert de technologies; Renforcement des capacités pour une économie verte; Le secteur privé et l'économie verte; Financement de l'économie verte.

⁶A/RES/66/288.

Cette présentation sera suivie de discussions et les principales questions et recommandations feront l'objet d'une synthèse.

c) Séances de groupes

Aux fins de ces séances, les experts seront répartis en groupes de travail. Chaque groupe aura pour tâche d'examiner de façon détaillée les chapitres du rapport. L'occasion sera ainsi offerte aux participants de procéder à un examen critique et de discuter des chapitres du rapport, l'objectif étant d'enrichir le rapport final par des contributions et des observations. Chaque groupe mettra l'accent sur les principaux domaines d'intervention et les mesures propices.

d) Présentation et examen des conclusions des séances de groupes

Au cours de cette séance, chaque groupe de travail présentera un résumé détaillé du débat tenu et ses conclusions. La séance devrait donner lieu à des débats instructifs couronnés de recommandations concrètes concernant les mesures propices requises pour la réalisation d'une économie verte inclusive en Afrique.

4. Documentation

Les documents et ressources à la disposition des participants comprennent le projet de rapport sur les mesures propices à la réalisation d'une économie verte inclusive en Afrique, la note conceptuelle de l'étude et des rapports et publications choisis.

5. Résultats escomptés

Les principaux produits de la réunion du groupe d'experts seront contenus dans le rapport final censé faire la synthèse des observations, des contributions et des recommandations faites par les participants concernant les chapitres du projet de rapport de l'étude sur les mesures propices à la réalisation d'une économie verte inclusive en Afrique.

6. Participation

La réunion du groupe spécial d'experts devrait rassembler entre 30 et 40 experts et praticiens des domaines de l'économie verte, de la planification économique et du développement durable. Feront partie de ce groupe des experts des domaines spécifiques de l'économie verte, des politiques et instruments, du financement du développement durable, du développement du secteur privé, de la technologie et du renforcement des capacités.

7. Langues de travail

Les séances plénières se dérouleront en anglais et en français, avec interprétation simultanée dans les deux langues.

8. Date et lieu

La réunion se tiendra au Centre de conférences des Nations Unies, au siège de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) à Addis-Abeba, les 23 et 24 septembre 2014.

9. Dispositions administratives

Prière de consulter la note d'information jointe pour les détails concernant les dispositions administratives, y compris l'hébergement.

10. Contacts

Toutes les communications concernant la réunion devront être adressées aux fonctionnaires dont les coordonnées suivent:

M. Benjamin Mattondo Banda

Économiste

Section de l'économie verte et des ressources naturelles

Division des initiatives spéciales

Commission économique pour l'Afrique

BP 3001

Addis-Abeba – Éthiopie

Tél.: +251-(0)11-544-3363

Télécopie: +251-(0)11-551-4416

Courriel: bbanda@uneca.org

Avec copie à:

M^{me} Tsigereda Assayehegn

Assistante de gestion de programmes

Section de l'économie verte et des ressources naturelles

Division des initiatives spéciales

Commission économique pour l'Afrique

Tél.: +251-(0)11-544-3363

Télécopie: +251-(0)11-551-4416

Courriel: TAssayehegn@uneca.org